



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 13 - 081

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 novembre 2017 s'est réuni le 22 novembre 2017 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Excusé :

- Claude Giraud (Vice-président)

Décision 6 : Le renouvellement de la convention relative au fonctionnement d'une unité de sauveteurs spécialisés hélicoptérés (USSH) sur la base de la sécurité civile de Lyon-Bron.

Une unité composée de sauveteurs spécialisés hélicoptérés issus du SDMIS et de divers SDIS des départements desservis par DRAGON 69 sur une partie de leur territoire permet d'armer l'hélicoptère basé à Lyon Bron avec du personnel qualifié.



l'unité a pour objectifs principaux :

- D'améliorer la sécurité des vols,
- D'apporter une réponse du secours hélicoptéré plus fiable, pérenne et rapide,
- De parvenir à une réponse mutualisée démontrant la volonté forte et permanente de collaboration des partenaires.

L'Etat, avec la base hélicoptère de la sécurité civile de Lyon-Bron, fournit l'hélicoptère et son équipage, et les 3 SDIS partenaires et le SDMIS arment l'hélicoptère en fonction d'un planning de permanences défini mensuellement.

Un règlement annexé à la convention définit les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'emploi de l'unité de sauveteurs spécialisés hélicoptérés, notamment en matière de formation, d'horaires et de conditions de travail des personnels.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'unité spécialisée resteraient inchangées par rapport à 2017.

La présente convention serait conclue à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée d'un an.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le renouvellement de la convention relative au fonctionnement d'une unité de sauveteurs spécialisés hélicoptérés (USSH) sur la base de la sécurité civile de Lyon-Bron et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Bernard PHILIBERT